

# La face cachée du développement : retour sur les récipiendaires du prix Nobel 2024 d'économie

Patrick Plane

DANS **REVUE D'ÉCONOMIE DU DÉVELOPPEMENT** 2025/2 Vol. 33 , PAGES 9 À 46  
ÉDITIONS **DE BOECK SUPÉRIEUR**

ISSN 1245-4060

DOI 10.3917/edd.392.0009

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-d-economie-du-developpement-2025-2-page-9?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...  
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



**Distribution électronique Cairn.info pour De Boeck Supérieur.**

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](https://cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

# La face cachée du développement : retour sur les récipiendaires du prix Nobel 2024 d'économie

*The hidden side of development: Back to the 2024  
Nobel prize winners in economics*

Patrick Plane<sup>1</sup>

Les institutions sont reconnues comme étant l'un des facteurs de moins en moins invisibles des performances économiques de long terme. En 2024, l'académie Nobel a décerné son prix à trois économistes ayant largement contribué à l'amélioration de la connaissance sur le sujet : Daron Acemoglu, Simon Johnson et James Robinson. L'article revient sur quelques-unes des publications les plus marquantes des auteurs pour y apporter un commentaire parfois critique et pour identifier les implications que peuvent avoir ces travaux, notamment sur l'incidence des migrations internationales à venir sur les institutions.

Mots-clés : démocratie, institutions, migrations, prospérité, capital social.

Institutions are increasingly recognized as one of the invisible factors behind long-term economic performance. In 2024, the Royal Swedish Academy of Sciences awarded the Nobel Prize in Economics to three economists who have made a major contribution to improving knowledge on this subject: Daron Acemoglu, Simon Johnson, and James Robinson. This article looks back at some of their most important publications, offering a sometimes-critical commentary and examining the potential implications of their work, particularly regarding the impact of international migration on institutions.

Keywords: Democracy, Institutions, Colonization, Prosperity, Social capital.

Codes JEL : A13, F22, F54, F56.

---

<sup>1</sup> CERDI-CNRS-IRD-Université Clermont Auvergne, Fondation pour les Études et Recherches sur le Développement International (FERDI), Université Mohammed VI polytechnique, ARES, Rabat. Je remercie Simone Bertoli, Jean-Louis Combes, Sylviane et Patrick Guillaumont, Grégoire Rota-Graziosi, Jean-Michel Severino ainsi qu'un évaluateur anonyme de la Revue d'économie du développement pour leurs commentaires lors d'une précédente version de cet article. Les idées émises n'engagent évidemment que l'auteur et non les différentes organisations auxquelles il est affilié.

## 1. INTRODUCTION

L'économie est une science humaine et politique. Le manque de certitudes sur son caractère scientifique a conduit l'Académie Nobel à tergiverser longuement avant qu'en 1969, elle soit pour la première fois célébrée. En 2024, le prix de la Banque centrale de Suède (*Riksbank*) a été décerné à trois économistes du courant néo-institutionnaliste : Daron Acemoglu (Harvard MIT), Simon Johnson (Harvard MIT) et James Robinson (Chicago). Le message de leurs publications est sans ambiguïté : le développement est étroitement conditionné par la qualité des règles économiques et politiques qui régissent les interactions humaines en société. Les travaux distingués par le jury Nobel s'inscrivent dans une longue liste de lauréats ayant traité des institutions. Sans doute Hirschman (1970,1989) aurait-il mérité d'en être dont les réflexions sur le développement sont une source d'inspiration permanente.

L'article revisite et commente sommairement quelques-unes des publications ayant fait la renommée des élus de 2024. Dans l'écriture de ce texte, Montesquieu a été une figure inspirante, un des premiers à avoir exploré le rôle des institutions formelles et informelles au sens que leur donnera North (1994). *De l'Esprit des lois* (1748) véhicule un message fort : la séparation des pouvoirs protège de la tyrannie et promeut une liberté pérenne. La démocratie est là avec une souveraineté qui appartient au peuple. Plus romanesques avec leur caractère épistolaire, les *Lettres persanes* (1721) sont aujourd'hui moins de mode. Elles n'en dispensent pas moins des enseignements sur ce ciment social que constituent les institutions informelles, sur la relativité des coutumes. Deux Persans découvrent la France. Accompagné de *Rica*, *Usbek*, médite et constate : *on n'offense jamais plus les hommes que lorsqu'on choque leurs cérémonies et leurs usages*. L'affirmation de *Usbek* touche à l'universel. La tolérance dans l'acceptation du relativisme culturel a ses limites lorsque des populations hétérogènes évoluent en interaction dans un même espace géographique. Ces interactions peuvent être le produit de la colonisation, mais résulter tout autant de migrations internes ou internationales. Une projection dans l'avenir suggère que le défi inhérent à ces migrations ne sera pas mince : maintenir la cohésion sociale et l'efficacité économique, combiner l'ouverture à l'autre dans le respect de règles qui se sont établies dans la durée.

Le mouvement de l'article amène d'abord à traiter des institutions en général, à jeter un regard parfois critique sur leur conceptualisation et mesure par les trois lauréats Nobel (2). On évalue ensuite le rapport des règles et coutumes aux variables de l'économie géographique en termes de causalité. La problématique était déjà indirectement présente chez Montesquieu, qui suggérait que les institutions pouvaient être endogènes au climat (3). La question de l'État de droit et de sa temporalité est ensuite posée, sujet d'actualité avec le rejet de plus en plus fréquent du logiciel idéologique de la démocratie (4). Nous poursuivons la réflexion par une évocation des implications possibles des migrations internationales actuelles et à venir. Par analogie avec les influences des colons européens qui ont façonné les institutions dans les territoires conquis, des mouvements migratoires non régulés sont un facteur d'altération des institutions des pays d'accueil avec des conséquences prévisibles sur leurs performances économiques et cohésion sociale (5). La dernière section tire quelques conclusions autour des travaux nobélisés en 2024.

## 2. LES INSTITUTIONS : TOUJOURS ET ENCORE...

Thorstein Veblen (1857-1929) et John Roger Commons (1862-1945) avaient qualitativement retracé les fonctions des institutions dans une société. Il y a une dimension collective dans l'économie qui n'est pas seulement modelée par des comportements individualistes et utilitaristes, mais matricée par des normes sociétales. Le sujet des institutions imprègne désormais tout le champ de sciences sociales. L'économie en témoigne dans ses composantes micro comme macroéconomiques. Le *bien commun*, que décrit Jean Tirole (2016), est sous l'influence de ces institutions qui concilient l'intérêt individuel et collectif. Les règles sont donc un instrument de coordination, un cadre d'incitations et de sanctions qui fixe la liberté comportementale des individus. Locke (1689) se rappelle à nous : *Où il n'y a pas de loi, il n'y a pas non plus de liberté*. Le *handbook* de Jean-Marie Baland *et al.* (2020) couvre un large spectre de situations où les règles formelles, les coutumes et la culture, constituent un passage obligé pour comprendre les performances de long terme. Jean-Louis Combes et Pascale Combes Motel (2022) croisent également le sujet en livrant une belle revue de littérature sur les causes de la richesse des nations.

Avant le trio nobélisé, Gunnar Myrdal et Friedrich Hayek avaient été célébrés, en 1974, pour leur analyse pénétrante de l'interdépendance des phénomènes économiques, sociaux et institutionnels. Ronald Coase suivait, en 1991, pour avoir mis en évidence l'importance des coûts de transaction et des droits de propriété dans le fonctionnement de l'économie. En 1993, Robert Fogel et Douglass North obtenaient également la reconnaissance de l'Académie pour avoir renouvelé la recherche en histoire économique par application des méthodes quantitatives à l'explication des changements économiques et institutionnels. La filiation des récipiendaires de 2024 avec North est directe. La qualité des institutions influence le volume des échanges. Difficile de prospérer si les institutions clés, l'État et les marchés, ne sont pas en mesure de prévenir les comportements générateurs de coûts de transaction. En 2001, George Akerlof, Michael Spence et Joseph Stiglitz étaient à leur tour honorés pour l'analyse des marchés en situation d'asymétrie informationnelle.

Pour les économistes du développement, le message prescriptif de Stiglitz (1989) retiendra tout particulièrement l'attention. L'économie libérale est naïve dans sa croyance en un ordre spontané construit par le mécanisme des marchés anonymes. Dans les pays en développement plus particulièrement, la réduction de ses défaillances doit être la première mission de l'État bienveillant. L'effectivité de cet engagement est tout sauf une sinécure. Les analyses positives de l'État, notamment par James Buchanan, prix Nobel de 1986, auront montré que les défaillances publiques peuvent être au moins aussi importantes que celles du marché. Enfin, plus près de nous, en 2009, le *Graal* était remis à Elinor Ostrom et Oliver Williamson pour leurs analyses sur la gouvernance économique, respectivement sur les *communs* et sur les arbitrages que font les entreprises pour leur profitabilité entre le faire soi-même et le faire-faire.

Dans une littérature aussi abondante et primée, par quels interstices les trois nouveaux nobélisés pouvaient-ils se glisser pour innover et déplacer la frontière de la connaissance ? Leur apport est dans plusieurs domaines, notamment dans le traitement empirique de l'endogénéité des institutions. Ces dernières ne *tombent pas du ciel*, mais sont déterminées dans le modèle et sont de ce fait en interaction avec les performances économiques. L'article de 2001 sur les origines coloniales du développement, 19 486 citations dans *Google scholar* en juin 2025, est un morceau de bravoure. Le narratif est fondé sur

l'observation du comportement très différent des colons, selon le caractère plus ou moins hospitalier des lieux d'implantation et leurs conséquences pour la performance économique. Le niveau élevé des taux de mortalité des colons et de présence de populations locales conduit à préférer des *institutions extractives*, lesquelles seront pérennisées après l'indépendance par les nouvelles élites politiques. Dans ce contexte, le pouvoir politique et économique est entre des mains accapareuses qui contreviennent au respect des droits de propriété et forment un blocage pour le développement. A contrario, une faible mortalité et densité de population favorise la colonie de peuplement (*settler colonialism*). Les populations européennes apportent les règles économiques et politiques qui formeront les institutions *inclusives*. De telles règles garantissent alors les droits de propriété et l'égalité devant la loi. Adossées au pluralisme politique qui limite le pouvoir arbitraire des élites, elles sont favorables à la croissance, à l'innovation et ce faisant, à la prospérité durable. Dans l'explication contrôlée de la performance économique, l'utilisation par les auteurs du taux de mortalité des premiers colons comme instrument des institutions, variable endogène, serait donc décisive pour comprendre les écarts internationaux de revenus par habitant.

### 3. INSTITUTIONS ET PERFORMANCE : PRÉÉMINENCE CAUSALE OU SIMPLE DÉTERMINANT ?

Nombreux sont les auteurs qui considèrent les institutions comme une variable déterminante pour le développement et la réduction des écarts internationaux de revenus<sup>2</sup>. Après les nobélisés précités, Rodrik, Subramanian et Trebbi (2004), Easterly et Levine (2003) n'ont pas été parmi les moins influents pour soutenir cette hypothèse. L'article d'Acemoglu *et al.* (2001) occupe une place singulière, ne serait-ce que par les données historiques et l'optique pluridisciplinaire qui lui confèrent son originalité. Cette référence intellectuelle reste néanmoins sous le regard critique de la profession. Dans un

<sup>2</sup> Voir la présentation générale de P. Malgrange et P. Plane (2008) pour le numéro spécial d'*Économie et Prévision*, sur l'économie du développement et de la transition, ministère des Finances, France.

commentaire publié par l'*American Economic Review*, David Albouy (2012) a ciblé les lacunes inhérentes à la fragilité des données et à la démarche économétrique.

Quel que soit le soin analytique apporté par les auteurs, l'article a les problèmes habituels des estimations en coupe transversale, aggravés par l'hétérogénéité des données sur la mortalité des premiers colons, instrument de traitement de l'endogénéité des institutions. Il y a de l'erreur de mesure sur cette mortalité, qui ne représente pas une moyenne pour la population des colons dans un territoire donné, mais une fraction de cette population, souvent une catégorie professionnelle spécifique. Les informations manquantes de certains pays, qui n'existent d'ailleurs pas au moment de la colonisation, sont renseignées par celles de territoires de proximité géographique. L'erreur de mesure sur une variable explicative introduit un biais d'atténuation dans les estimateurs des moindres carrés ordinaires (MCO). Si cette variable est utilisée comme instrument d'une variable endogène comme c'est le cas avec la mortalité des colons, le risque est amplifié lorsqu'on est sur une analyse en coupe. Du fait de l'affaiblissement de l'instrument, le biais de l'estimateur IV en est augmenté (Bound, Jaeger et Baker, 1995).

L'effet causal sur la performance économique n'est donc pas révélé avec l'efficacité, elle-même non sans limites, d'une analyse en *double différence*. Dans ce cadre méthodologique, rappelons que l'impact du type de colonisation se révélerait par les écarts entre les pays ayant eu de institutions *inclusives* et *extractives*, les deux sous-groupes ayant le contrefactuel de la situation avant la mise en œuvre de ces modalités institutionnelles. L'originalité a donc sa contrepartie dans une audace un tantinet excessive. L'identification sur données transversales laisse la possibilité de corrélations entre la variable d'intérêt et des variables omises à faible variance temporelle.

La qualité de l'instrument choisi pour pallier l'endogénéité des institutions dans sa relation aux performances est par ailleurs questionnée. La condition d'exclusion est-elle vérifiée ? Dans l'affirmative, le taux de mortalité des colons n'affecterait pas la prospérité actuelle des économies autrement que par son effet direct sur les institutions contemporaines. Sauf à considérer que les variables de contrôle capturent ces conditions sanitaires, cette hypothèse est probablement réfutable sur une estimation en coupe. La mortalité qui frappait les colons,

peut s'appliquer encore aujourd'hui aux autochtones. L'état sanitaire agit sur la productivité des agents et donc sur la performance collective. Les épidémies de fièvre jaune ou de paludisme (*Plasmodium falciparum*) sont pérennes dans certains pays africains, notamment dans le milieu rural qui emploie environ 60 % de la population active. Selon Sachs et Malaney (2002), le paludisme réduirait la croissance économique d'environ 1,3 % de PIB par an dans les pays fortement touchés. Alsan (2015) évoque par ailleurs la présence de la mouche tsé-tsé. Elle constitue un frein à l'utilisation des animaux de trait dans l'agriculture et les transports, réduit la productivité et contribue à des structures politiques fragmentées. Or la mouche tsé-tsé, facteur actuel de sous-développement économique, n'a aucune corrélation directe avec la mortalité des premiers colons. Même dans une procédure d'estimation en panel, son impact économique varierait dans le temps et ne serait pas mesurable avec un effet fixe-pays. Les *institutions extractives* et leur mesure par la mortalité des colons ne sont donc pas un facteur d'explication monocausal de la contreperformance économique en longue période.

Dans le cas de la colonisation britannique, l'argument suivant n'est pas négligeable : les colons se sont implantés dans les territoires les plus prometteurs, apportant ici des moyens et des compétences qu'ils se seraient refusés de mobiliser dans des contextes défavorables. Ces qualités humaines se sont ensuite diffusées dans une population plus large, puis reproduites de période en période (Galor, 2022). Les institutions sont donc corrélées à des variables omises, observables ou non, endogènes à la performance de long terme. La qualité de l'instrument est donc discutable<sup>3</sup>. Dans un environnement de production hostile, il faut aussi supposer que la préférence pour le présent ait pu concourir à des comportements et des coutumes peu coopératives avant que les colons ne se soit prêtés à de la prédation par des institutions

<sup>3</sup> En 2022, 249 millions de cas de paludisme ont été recensés et 608 000 décès dans 85 pays. L'Afrique subsaharienne a supporté 94 % des cas (233 millions) et 95 % des décès (580 000). Se reporter au site de l'OMS (<https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/malaria>). D'après la Banque mondiale, le paludisme constitue un frein au développement économique. Il ralentirait la croissance du PIB d'environ 1,3 point de pourcentage par an dans un certain nombre de pays africains. Il a également pour effet de décourager les investissements étrangers, d'accroître les dépenses de santé restant à la charge des patients et de diminuer les capacités cognitives des enfants (cf, <https://www.banquemonde.org/fr/topic/health/brief/malaria>).

extractives. Sur des données contemporaines (1981-2005) de 41 pays subsahariens, Couttenier et Soubeyran (2014) montrent que la sécheresse accroît les violences et les risques de guerre civile dans les zones rurales pauvres et faiblement institutionnalisées. En d'autres termes, en l'absence de contrefactuel, le problème de l'identification est posé avec un instrument de qualité incertaine. Difficile de lever le doute quant à l'idée que les institutions extractives seraient la cause première de la détresse contemporaine de certains pays.

Hors du contexte colonial anglo-saxon, l'idée que les puissances occidentales ne se seraient pas installées dans les pays à forte mortalité précoce mérite d'être nuancée. Le Portugal s'est livré à des guerres coloniales à partir du XV<sup>e</sup> siècle. Son emprise territoriale a été d'abord à finalité militaire et commerciale avec notamment les échanges d'or et d'épices, avec également le fonctionnement d'une économie de traite transatlantique d'esclaves. Au XIX<sup>e</sup> siècle, le pays passe à une occupation de territoires qui ne cessera de se renforcer au siècle suivant. En 1975, lors de l'indépendance de l'Angola et du Mozambique, environ 500 000 Portugais étaient établis dans ces colonies sur une population métropolitaine chiffrée à 9 millions d'habitants, soit 5,5 %. En Angola, les 300 000 résidents portugais étaient victimes de toutes les maladies tropicales, à commencer par le paludisme et la fièvre jaune. Les colons mouraient en grand nombre dans les premières années de leur séjour. Les statistiques qu'utilise le trio nobélisé évaluent cette mortalité à 280/1000. La capitale angolaise avait la réputation d'être un *cimetière pour Européens*. Après la Conférence de Berlin (1884-1885), les colons investissent l'intérieur du pays dans une logique de colonie de peuplement destinée à asseoir l'autorité du souverain portugais. Cette politique sera accélérée par la dictature salazariste (1933-1968). En 1950, il y avait 100 000 résidents portugais et le taux brut de mortalité était de 25 à 30 pour 1000, deux à trois fois supérieur à celui de Lisbonne.

La France déroge également en partie à la prédiction empirique des auteurs. Ce n'est pas le cas pour la Nouvelle-Calédonie. Elle devient, en 1863, un territoire de réinsertion des bagnards par l'octroi de terres arrachées aux Kanaks. Ce ne sont pas les richesses de ce territoire qui commandent la décision de Napoléon III, même si en 1863, d'immenses ressources de nickel sont découvertes sur la Grande Terre. Un des arguments, qui s'ajoute à la volonté d'emboîter le pas de la *perfidie Albion* dans le Pacifique, est la mortalité des

prisonniers détenus dans le bagne de Guyane surnommé la « guillotine sèche ». Près de 40 % des détenus y mourraient avant d'avoir purgé leur peine. Cette extrême précarité motive le transfert de populations vers l'archipel mélanésien. Les origines de la mortalité à Cayenne étaient multiples : travail forcé, conditions sanitaires déplorables avec les maladies tropicales. Par ce transfert de populations pénitentiaires, les faits bruts ne rejettent pas la thèse du trio nobélisé en ce sens que les conditions sanitaires des bagnards ont effectivement commandé le choix d'une nouvelle implantation humaine ! À partir de 1830, l'Algérie colonisée par Charles X puis Louis-Philippe met en lumière un tout autre scénario.

Dans l'échantillon considéré pour l'article de l'*American Economic Review* (2001), l'Algérie (78,2/1000) figure dans le troisième quartile des pays où la mortalité est la plus élevée avec notamment le Soudan (88,2/1000) et Trinité et Tobago (85/1000). En septembre 1848, elle devient pourtant une colonie officielle de peuplement. En 1830, sur les 3 millions d'âmes que compte ce territoire qui n'est alors que d'une superficie de 500 000 km<sup>2</sup>, 7 000 Européens y sont recensés (Despois, 1956). Cette population ne cessera de croître pour atteindre 1 million de Français dont plus de 800 000 prendront le chemin de l'exode en 1962. À titre de comparaison, en 1942, la population française sur l'ensemble de l'Afrique-Occidentale, ne dépassait pas 18 000. En pourcentage de la population de l'Algérie, la présence européenne atteint un pic de 14,4 % en 1911 et diminue ensuite avec la dynamique démographique des populations musulmanes pour se fixer à 10 % en 1954, année de l'insurrection armée du Front de Libération Nationale (FLN). Sur l'ensemble de la période coloniale (1830-1962), avec les inégalités de traitement que permettait le *code de l'indigénat*, les institutions françaises se sont diffusées. Devenue indépendante, l'Algérie conservera le Code civil jusqu'en 1975 pour reprendre ensuite, en langue arabe, celui de l'Égypte, lui-même imprégné du Code Napoléon.

En Afrique subsaharienne, avec une faible population implantée, la France n'a pas été seulement à l'origine d'institutions extractives. L'application de règles formelles inclusives a été toutefois, et demeure souvent, contrariée par les institutions informelles locales. Cette dualité a été facteur de dissonance avec des effets pervers sur la qualité de la gouvernance publique (J-P. Platteau, 2000). La persistance de la coutume a joué contre l'efficacité d'une distribution de droits de propriété *exclusifs et transférables*. Ce contexte a été une véritable butée

pour les institutions incitatives du marché, pour une mobilité foncière organisée autour de l'échange de titres protégés. Ce n'est pas faute d'avoir essayé, mais aujourd'hui encore, l'absence de droits de propriété intégraux et garantis demeure un handicap pour l'organisation de la mobilité foncière, pour l'accumulation et l'amélioration de la productivité par l'investissement. Cette absence n'est pas le fait des institutions extractives. La colonisation britannique, en Amérique ou en Australie, a été différente avec une efficacité souvent soulignée, mais avec des contreparties à ne pas oublier.

Entre 1607 et 1776, année de déclaration d'indépendance des 13 colonies fondatrices des États-Unis, l'Angleterre a affirmé, sans ménagement, son pouvoir coercitif dans l'installation de ses institutions. Les migrants importent avec eux leurs institutions, notamment le système de la *Common Law* qui s'appliquera assez rapidement dès leur arrivée en Virginie. La présence des colons va produire une contraction violente des populations autochtones entre le XVIIe et la fin du XVIIIe siècle. Si les chiffres sont évidemment emprunts d'une grande incertitude, le travail conjugué des historiens, démographes et épidémiologistes suggère des attritions significatives. Les épidémies ont été le facteur explicatif largement dominant. Mais dans la dynamique des populations, les violences et mobilités contraintes n'ont pas été négligeables. Dans la propagation des épidémies ou des famines, le doute subsiste parfois entre le rôle spontané de la nature et celui des exactions coercitives<sup>4</sup>. Difficile, par conséquent, de dissocier les origines de ces pertes humaines. Quoi qu'il en soit, en même temps que les populations européennes croissent, celles des Amérindiens diminuent très sensiblement. L'effet combiné des violences et déplacements forcés sur l'Amérique du Nord atteint 25% de la mortalité (Thornton, 1987).

On mesure ici l'ambiguïté des institutions qualifiées d'inclusives. Dans son usage commun, le terme inclusif marque la volonté d'équité et de cohésion sociale au sein d'une population. À travers les institutions de ces colonies américaines appelées à l'émancipation politique, il témoigne surtout d'une soumission à la loi du vainqueur. Avec ces

---

<sup>4</sup> Entre 1763 et 1766, la guerre de Pontiac, chef outaouais, a été un événement marquant des violences entre colons britanniques et Amérindiens. Un des épisodes qui a franchi les époques est cette tentative des officiers britanniques d'infecter les Amérindiens assiégeant le Fort Pitt avec des couvertures utilisées par des malades de la variole.

institutions et l'appui d'une nature sans indulgence pour des populations démunies d'immunité collective contre les épidémies importées, les Amérindiens ont été de moins en moins en capacité de maintenir leurs propres institutions et mode d'organisation collectif. Si les fruits de la *Pax Britannica* doivent être doux, les performances économiques prometteuses, les racines auront donc été amères pour les Amérindiens. À la fin du XVIIIe siècle, l'Australie donne le même éclairage. La population aborigène s'est considérablement contractée. L'hémorragie ne peut trouver d'explication dans la seule évolution sanitaire puisque le statut épidémiologique du territoire est favorable à l'installation de migrants avec un taux de mortalité qui n'est que de 8,55/1000. La pratique de *terra nullius* (terre vide) se substitue au droit foncier des aborigènes astreints à se soumettre ou à disparaître.

Une attrition des populations locales est sans doute une conséquence inévitable de la colonisation par implantation. Mais tout est affaire de proportion. Qu'en a-t-il été en Algérie ? Le doute subsiste sur le chiffre de la population locale en 1830. La référence indiquée plus haut fait état de 3 millions, chiffre ramené à 2,5 millions en 1872. La violence a été de mise dans les manœuvres coercitives<sup>5</sup>. Dans les colonies à faible peuplement colonial, de fait, il n'y a pas eu de grosses pertes démographiques des populations autochtones. Aucun doute, la violence a été létale. Mais elle a été probablement moins meurtrière que dans les colonies anglaises précitées, du moins si l'on s'en tient à la variation globale des populations autochtones. Or, pendant la colonisation de l'Algérie, certaines épidémies ont été également prégnantes : choléra, peste, variole ou typhus. Il faut être conscient que les recensements coloniaux souffrent de biais et imprécisions. Selon Suret Canale (1979), la population de l'Afrique Occidentale Française (AOF) était de 12 à 15 millions en 1880. Elle restera stable ou en légère augmentation en 1930, comprise entre 14 et 15 millions. En 1960, sur le territoire de l'ancienne AOF, dissoute en 1958, Bolt et Van Zanden (2020) l'évaluent à 29 millions, chiffre repris de l'annuaire démographique des Nations Unies (1965).

En 1960, à la veille de l'indépendance, sur l'espace AOF, le taux de scolarisation au primaire était de 31% (Banque mondiale, 1987). Les

<sup>5</sup> La prise d'Alger, les enfumades du Maréchal Bugeaud en 1840, la résistance de l'Émir Abdelkader (1832-1847), la révolte de Mokrani (1871) restent des épisodes de triste mémoire.

infrastructures étaient embryonnaires, notamment dans les zones sahéliennes. Les deux principales économies de la région bénéficiaient toutefois d'un nombre de kilomètres de routes bitumées déjà appréciable, respectivement 907 et 700 kilomètres au Sénégal et en Côte d'Ivoire. Le réseau des routes en terre était lui-même assez largement étendu (Ndiaye, 1985, Brou, 2021). La France s'est essayée à coupler l'exploitation opportuniste des ressources territoriales avec un message civilisationnel forgé à la fois par l'Église évangéliste et la III<sup>e</sup> république laïque<sup>6</sup>. Ce message civilisateur ne peut pas être orthogonal avec les institutions inclusives, sauf à considérer, mais le prisme est étroit, que ces dernières ne sont conditionnées que par le marché et les droits de propriété favorables aux incitations et à l'accumulation. En d'autres termes, même avec une faible présence de colons soumis à un taux de mortalité élevé, la volonté d'importer des institutions inclusives a existé.

Dans les territoires difficiles caractérisés par une mortalité des colons élevée, les Britanniques ont pratiqué l'*indirect rule*. Le contrôle s'est exercé à travers les autorités traditionnelles qui appliquaient les ordres de la puissance coloniale en contrepartie de faveurs économiques. Cette stratégie, moins belliqueuse que dans les territoires nord-américains ou australiens, permettait de réduire les fractures entre populations autochtones et coloniales et de limiter les coûts de gouvernance politique. L'empreinte de la France a été en revanche plus prégnante, plus centralisée. Le pouvoir métropolitain s'est exercé à travers un gouverneur général dans la capitale de chacun des sous-ensembles que constituaient l'AOF (Dakar) et l'AEF (Brazzaville), assisté de gouverneurs ou administrateurs dans chacune des colonies. Quant aux chefferies locales, elles ont joué un moindre rôle que dans le système britannique de l'*indirect rule*.

Au-delà de la relation entre le taux de mortalité des colons et les institutions, l'idée qu'il y aurait primauté du facteur institutionnel dans l'explication actuelle des écarts internationaux de revenus reste âprement discutée. James Meade (1961), prix de la Banque de Suède en 1977, ne formulait que des doutes quant à la capacité de Maurice à se développer. La géographie semblait condamner ce petit territoire insulaire : faible niveau de revenu, dépendance envers le sucre,

---

<sup>6</sup> Les raisons de la colonisation française sont bien rendues par le discours de Jules Ferry à la Chambre des députés, le 28 juillet 1885.

croissance démographique, tensions ethniques et populations disparates, éloignement des marchés... La qualité des institutions et des opportunités de la communauté internationale (protocole sucre, accord multifibres...) auront finalement raison de l'adversité, même si l'environnement pèse de manière générale sur la performance économique.

Montesquieu peut être invoqué pour introduire les arguments de l'économie géographique. Il avance l'idée d'un déterminisme contestable suscité par le climat. Pour l'auteur de *L'esprit des lois*, le climat façonnerait la manière dont les sociétés s'organisent et légifèrent. Dans les pays chauds, peut-il soutenir, des institutions fortes et durables, en compatibilité avec la stabilité politique et sociale, seraient improbables, car sous influence de conditions environnementales hostiles<sup>7</sup>. Pour les tenants de l'économie géographique, les institutions ont eu un rôle à jouer. S'il n'est pas question de le nier, leur impact sur l'économie et ses performances n'est pas comparable aux influences de la distance aux marchés, du climat et de la fertilité des sols, de l'état sanitaire des populations et plus généralement des conséquences des dotations factorielles en capital humain ou ressources naturelles. Cette perception critique s'entend d'autant plus que l'hypothèse de primauté des institutions que proposent Acemoglu et ses coauteurs de 2001 est posée avec l'utilisation d'un instrument économétrique - i.e. le taux de mortalité des colons, qui relève de l'économie géographique !<sup>8</sup> Quoi qu'il en soit, la thèse relative à la primauté de la géographie affirme que le chemin de la prospérité est d'abord pavé par un financement de compensation des conditions hostiles au développement plutôt que par l'instauration de règles efficaces. Lieu de fécondation des idées, Harvard a été le berceau académique du travail des trois Nobel. Columbia sera un centre de contestation de leurs conclusions jugées trop exclusives. De mauvaises règles contrarient assurément le progrès économique, mais probablement moins qu'un contexte physique défavorable.

<sup>7</sup> Montesquieu (1748), « La diversité des lois et des gouvernements dépend de la diversité des climats », *De l'Esprit des lois*, livre 1, chapitre 2.

<sup>8</sup> « Quand Acemoglu, Johnson et Robinson notent la corrélation entre les taux de mortalité élevés des soldats britanniques dans diverses régions du monde vers 1820 et les faibles niveaux du PNB par habitant dans les années 1990, ils découvrent les effets pernicioeux du paludisme sur le développement économique ». Cf. Jeffrey Sachs (2003a).

Pour Jeffrey Sachs (2003a, 2003 b), les pays en développement et singulièrement l'Afrique ont besoin des financements externes pour faire face aux maladies, à des taux d'alphabétisation et de scolarisation souvent anémiques. Par cette solidarité internationale, il s'agit de rompre l'isolement et la faible productivité attachée à des technologies obsolètes, de remédier au manque de routes perpétuant l'inarticulation de l'espace économique. L'enclavement, la distance aux marchés mondiaux et les coûts de transport et de logistique afférents ont été analysés empiriquement (Limao et Venables, 2001 ; Plane, 2021). Les problèmes associés au climat et à la fertilité des sols ont retenu l'attention de Jared Diamond (1997, 2005) avant que le sujet du changement climatique ne soit abondamment repris par d'autres.

Au total, l'idée que la performance serait quasiment réductible à l'implication du facteur institutionnel est dérangement. Il y a probablement de l'excès à réfuter que les compétences et savoirs des colons n'auraient été contributeurs que de façon marginale (Glaser *et al.*, 2004). Galor (2022) acquiesce en soulignant que l'impact des institutions inclusives pourrait n'être que l'influence du capital humain des immigrants européens. Probablement que la position des trois Nobel mériterait d'être nuancée lorsqu'Acemoglu *et al.* (2002) affirment qu'au cours des 500 dernières années, les pays qui étaient riches en 1500 seraient devenus pauvres et le resteraient aujourd'hui par les méfaits de la colonisation. L'article du *Quarterly Journal of Economics* met l'accent sur l'effondrement de l'empire aztèque de *Teotihuacan* (1519-1521) où les populations ont été : soit décimées par les conquistadores espagnols, soit aliénées par Herman Cortès. La responsabilité coloniale hispanique n'est pas discutable, mais le fait est que les descendants des Aztèques ont aujourd'hui un revenu par habitant de 1,5 à 2 fois supérieur à celui des habitants du Yucatan, un écart très comparable à celui qui existait en 1500 bien que l'exposition des Mayas au fait colonial ait été très différente.

Dans l'Amérique précolombienne, les origines de l'appauvrissement des principaux centres urbains mayas de Tikal et de *Chichen Itza* produisent en effet un tout autre narratif. L'article de 2002 ne traite pas de ce cas, qui donne du crédit aux arguments de l'économie géographique. Si de nombreux scénarios scientifiques sont en concurrence, celui qui tient la corde, depuis les années quatre-vingt-dix, associe la décadence de l'empire aux conflits internes, aux antagonismes entre la plèbe et ses élites, entre des cités qui rivalisent

pour l'accès aux bonnes terres. Ces guerres intestines se sont intensifiées avec la croissance démographique, avec l'aggravation concomitante des sécheresses et la stérilisation des sols. La combinaison de ces facteurs écologiques aurait avivé les tensions bien avant que la dernière cité maya ne tombe entre les mains des Espagnols, en 1697. Ici, les institutions ont donc été progressivement perverties par l'écosystème et non par le comportement des colons venus du *vieux monde*.

#### 4. L'ÉTAT DE DROIT ET SA TEMPORALITÉ

L'interaction entre l'économique et le politique a été un domaine où les trois lauréats ont été prolifiques. Leur attelage intellectuel a combiné les marqueurs de l'économie de Chicago et de Harvard. Pour les économistes installés dans la capitale des Grands Lacs et de l'*eau douce* (*fresh water*), pour reprendre la formule estampillée par Robert Hall (1976), les marchés libéralisés et le respect des droits de propriété seraient quasiment générateurs d'un « ordre spontané » pour reprendre l'expression de Hayek (1945,1960). Les marchés seraient donc la solution quand l'État serait le problème. Plus tempérés, les économistes de l'*eau salée* (*salt water*), d'abord localisés sur la côte Est, principalement à Boston, suivent la tradition keynésienne et de Richard Musgrave (1959). L'État idéal combine les fonctions d'allocation de ressources en présence d'inefficacités de marché, de redistribution à des fins de justice sociale et de stabilisation macroéconomique. Mais il y a loin de la coupe aux lèvres entre le fonctionnement de l'État et la norme de bienveillance et d'efficience qu'on lui prête envers l'ensemble de la collectivité.

Pour Acemoglu et ses co-auteurs, les bonnes institutions sont *inclusives*. Elles promeuvent la prospérité tandis que les institutions *extractives* fabriquent de l'enrichissement illégitime, bénéficient aux élites qui usurent le pouvoir. La démocratie et son État de droit associent l'égalité des citoyens devant la loi et la possibilité de l'alternance politique qui suppose *a priori* le multipartisme, la séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire (Aron, 1965)<sup>9</sup>. Comme

<sup>9</sup> R. Aron (1965), *Démocratie et totalitarisme*, Gallimard, 370 p. Pour Aron, les démocraties libérales admettent une pluralité de partis et leur concurrence

pour North et la plupart des néo-institutionnalistes, c'est d'abord la sphère politique qui définit les institutions, les règles du jeu économique. Le paradigme tranche avec celui des marxistes où le politique est une émanation de l'économique. La démocratie doit avoir de l'effectivité. En d'autres termes, elle doit être *réelle* et pas seulement *formelle*. Hernando de Soto, économiste péruvien, ironisait sur l'élection présidentielle, en son pays, qui consistait à élire un dictateur tous les cinq ans, d'où l'usage de l'expression « démocratie ». La vie démocratique ne se réduit pas au moment d'une élection dans un multipartisme de façade. Farred Zakaria (1997) reprendra le sujet en évoquant les « démocraties illégitimes ».

L'histoire regorge d'exemples où les obstacles au développement ont été le fait du népotisme, d'absence d'institutions obligeant les dirigeants à être comptables de leur gestion devant leur peuple. Dans *Why Nations Fail*, ouvrage publié en 2012, Acemoglu et Robinson passent en revue quelques-uns des pays parmi les plus accablés, ceux que les ressources intérieures prédisposaient à une prospérité empêchée par des élites politiques corrompues. L'ouvrage égrène, entre autres, les cas du Pérou de l'autocrate Fujimori, du Venezuela de l'autoritaire et populiste Chavez, du Zimbabwe du despote Mugabe. La démocratie et son État de droit sont les vecteurs de la prospérité. L'État est fort et efficace, capable de faire appliquer les lois, de dompter la violence, de résoudre les conflits et de fournir les services dont la collectivité a besoin. Mais le *Léviathan doit être enchaîné* pour filer la métaphore des auteurs. Il doit être contrôlé par des pouvoirs constitutionnels séparés (*check and balances*) et par une société civile toujours vigilante.

Les trois lauréats de l'Académie suédoise feront assurément grincer des dents, et pas seulement dans le *Sud Global*. La récusation de leur thèse se calera moins sur ce qui est dit du fait colonial, que sur le principe selon lequel la démocratie serait une figure imposée. Beaucoup verront dans cette affirmation l'expression d'une arrogance occidentale, une manière de responsabiliser certains pays sur leur situation politique plutôt que de percevoir le dénuement économique

---

réglée par des lois pour la conquête et l'exercice du pouvoir appelle des régimes constitutionnels-pluralistes. Il y a bien une relation dialectique entre un régime de compétition politique et un régime économique de concurrence.

comme une manifestation des méfaits de l'impérialisme (Plane, 2022). Une part de vérité est à concéder à ce discours. Si *le gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple* est le moins mauvais des systèmes<sup>10</sup>, le séquençage de mise en œuvre des institutions démocratiques ne laisse pas d'interroger. Victor Hugo brocardait « *Napoléon le Petit* ». L'*Empire autoritaire* (1852-1860) de Napoléon III a pourtant constitué le socle du décollage économique de la France. Après le renversement du shogunat féodal, le Japon de l'empire Meiji, à partir de 1868, a été également en opposition à une dévolution démocratique. Son voisin, la Corée du Sud, *pays au matin calme*, n'a pas fait autre chose dont la transition démocratique ne date que de 1987. Taiwan n'a pas attendu la démocratie pour susciter la longue phase de prospérité que l'on sait. Jusque dans les années 1980, l'île a en effet vécu sous le régime de la loi martiale décrétée en 1949. Les premières élections authentiquement démocratiques ne datent que de 1996. Et que dire de la Chine ? Oublier sa performance sur plusieurs décennies serait refuser de voir l'éléphant au milieu de la pièce. On se souvient du pragmatisme de Deng Xiaoping et de sa réflexion à succès : *Peu importe que le chat soit blanc ou noir, pourvu qu'il attrape des souris*. Le leader chinois actuel ajouterait sûrement la condition : *et que le parti communiste se maintienne au pouvoir*.

Le système démocratique n'a donc pas été l'ancrage obligé des épopées économiques. Et le fait qu'en moyenne, les pays l'ayant adopté aient connu une forte croissance économique n'est pas en soi la démonstration d'une relation causale (Barro, 1996). Le calendrier électoral associé à la concurrence politique peut même être dérangeant, source de contestations et parfois de violences létales (Dupas et Robinson, 2012). On reste ainsi à de bonnes encablures de la vie démocratique qu'imaginait Raymond Aron (1965) : *l'organisation de la concurrence pacifique en vue de l'exercice du pouvoir*<sup>11</sup>. Ksoll, Macchiavello et Morjaria (2016) ont estimé l'impact des violences

<sup>10</sup> La phrase d'Abraham Lincoln est reprise dans la constitution française. Selon le bon mot de Winston Churchill, « La démocratie est un mauvais système, mais le moins mauvais de tous ». Chambre des Communes, 11 novembre 1947.

<sup>11</sup> R. Aron (1965), *op. cit.* "un régime où les hommes politiques seraient tous conscients de l'intérêt collectif qu'ils doivent servir, où les conflits d'idées se déchaîneraient à plein, mais où la presse serait objective et les citoyens garderaient le sens de leur solidarité."

postélectorales de 2008 sur les exportations de fleurs coupées au Kenya. Les auteurs constatent que ces violences ont induit un choc d'offre équivalent à une contraction de 50 % des exportations.

En Afrique francophone, si le Sénégal a toujours bien vécu le principe de la démocratie représentative, la Côte d'Ivoire a pu être à la peine. Le coup d'État de 1999, la contestation des élections de 2000 et la guerre civile qui s'ensuivit avec la « décennie perdue » (1999-2011) y ont témoigné des dérives que peut induire le fonctionnement démocratique. Alors qu'une prospérité est revenue avec un taux de croissance annuel moyen de 8 %, que la paix est recouvrée depuis près de 15 ans, en 2023, les entrepreneurs ivoiriens, interrogés dans le cadre des *World Enterprise Surveys* de la Banque mondiale, pointaient encore l'instabilité politique comme l'un des deux obstacles principaux à l'amélioration du climat des affaires derrière l'accès au financement pour les petites et moyennes entreprises, derrière la corruption qui frappe les grandes firmes. Les entrepreneurs attachent les décisions d'investissements à leur perception de l'avenir. Ils forment leurs anticipations en fonction de la distribution statistique des événements qu'ils ont eu à connaître. Plus l'incertitude est grande et plus l'option d'attente est privilégiée, notamment lorsque les investissements présentent un haut degré d'irréversibilité<sup>12</sup>. Selon l'*Observatoire Ivoirien des Droits de l'Homme* (OIDH), lors de l'élection présidentielle de 2020, les violences post-électorales auraient entraîné la mort de 85 individus et fait plus de 500 blessés. Les violences liées à la contestation des scrutins électoraux ont progressivement gagné la plupart des pays en développement quand elles ne se sont pas installées dans des pays où la démocratie est implantée de longue date. Pire, le principe de la démocratie où les perdants d'un jour peuvent espérer gouverner ultérieurement s'est lézardé pour laisser place au doute que nourrit la délégitimation du politique (Rosanvallon, 2024).

Chaque élection démocratique comporte donc un risque. Elle laisse entrevoir un retour possible à une instabilité susceptible de différer les investissements. À décharge de ces arguments, qui ne plaident pas en faveur de la démocratie, la prophétie churchillienne revient à

---

<sup>12</sup> Lorsqu'un investissement ne peut pas être annulé ou modifié sans coûts élevés, les investisseurs arbitrent en faveur d'une attente d'informations pouvant fonder leur décision d'exécution contre le rendement supposé d'un projet immédiatement réalisé.

l'esprit. En dehors de l'État de droit *stricto sensu* et des situations de *dictateur bienveillant*, les régimes politiques alternatifs à la démocratie ont cultivé le capitalisme de connivence (*cronyism*) comme celui patiemment construit, en Tunisie, dans une apparente conformité à l'État de droit. Dans une tradition de *démocrature* ou de *néo-patrimonialisme* wébérien, entre 1987 et 2011, le régime s'est servi des réglementations et des lois pour satisfaire les intérêts de la famille de l'ex-président Zine El Abidine Ben Ali, de sa parentèle et de ses affidés. Selon Bob Rijkers *et al.* (2017), la confiscation de l'appareil d'État à des fins privées aurait concerné pas moins de 400 entreprises. Après la *Révolution du jasmin*, la commission de confiscation nationale a estimé que la valeur totale des biens soustraits à la collectivité représentait environ 13 milliards de dollars, plus d'un quart du PIB tunisien de 2011.

La démocratie n'est donc pas un point de départ obligé pour le décollage économique, mais les cas où le développement s'est produit en son absence sont limités, surtout hors de l'Asie. Ce régime politique devient-il incontournable au cours du développement ? Dans *Economics Observatory*, Daron Acemoglu (2024) affirme la nécessité des règles évolutives qui façonnent les interactions individuelles et les innovations entrepreneuriales<sup>13</sup>. Pour les pays en développement, la transformation structurelle, c'est-à-dire la diversification manufacturière, requiert des institutions capables de réduire des coûts de transaction souvent exorbitants. Au-delà des produits de base et de leur transformation, ceux où la présence de rentes constitue un facteur permissif pour des redistributions au sein des chaînes de valeur internes, la concurrence internationale sur les produits manufacturés est vive. Les marges bénéficiaires sont d'autant plus étroites que les produits sont plus standards. La confiance dans les rapports interindividuels devient alors nécessaire, *institution invisible* pour reprendre l'expression de Kenneth Arrow (1974). À un stade de développement plus avancé, promouvoir les innovations de rupture oblige à un cadre institutionnel encore plus porteur. Il faut en effet faire face aux coûts fixes et non recouvrables des innovations. Le retour sur investissement, généralement réalisable en longue période, requiert impérativement la protection des

<sup>13</sup> Entretien de D. Acemoglu avec G. Roy « What are the economic impacts of institutions and technology? », 23 octobre 2024. <https://www.economicsobservatory.com>

droits de propriété. La relation positive entre institutions et développement fait écho au travail important de Philippe Aghion<sup>14</sup>. De bonnes institutions stimulent les processus schumpétériens de *destructions-créatrices*, quand de mauvaises institutions seront un facteur de blocage. Les entreprises et leaders politiques percevront le changement comme une menace pour leurs *rentes de situation*, un danger comparable à l'élévation du capital humain et à l'élargissement de la classe moyenne qui favorisent le basculement sur les valeurs démocratiques.

En lien avec ce sujet de l'innovation, une fois n'est pas coutume, la trajectoire chinoise interroge de nouveau. Le niveau de croissance économique du pays s'essouffle, alors qu'en dollars et en parité des pouvoirs d'achat, le revenu national par habitant n'arrive pas au tiers de celui des États-Unis. Les certitudes d'hier font quelquefois part au doute quant à la possibilité que l'*Empire du Milieu* rattrape un jour le niveau de vie américain. À un stade avancé du développement, l'absence de démocratie pluraliste serait-elle, finalement, un obstacle au progrès économique et social ? L'infrastructure, pour emprunter à la phraséologie marxiste, serait-elle bridée par la superstructure du régime totalitaire ? Rien n'est moins sûr.

En 2023, l'*Australian Strategic Policy Institute* (ASPI) affirmait que sur 44 technologies émergentes recensées, la Chine avait constitué une avance importante sur 37 d'entre elles. Cette affirmation a été contestée. La production de brevets chinois serait davantage dans l'innovation incrémentale que dans l'innovation de rupture comme c'est le cas aux États-Unis. Le débat autour de l'intelligence artificielle, sur les mérites respectifs du californien *OpenAI* et de *Deep-Seek*, l'entreprise de Hangzhou, a donné de quoi alimenter les réflexions. D'aucuns font observer que la moitié des chercheurs mondiaux dans le domaine de l'intelligence artificielle sont actuellement en Chine. À ce stade, la messe n'est donc pas dite, *a fortiori* dans un moment où la démocratie occidentale révèle ses faiblesses fonctionnelles en même temps qu'elle constitue une cible de choix pour les régimes autoritaires. Le débat reste plus que jamais ouvert. Dans de nombreux pays, la démocratie de type occidental a l'allure d'un

<sup>14</sup> Voir notamment, P. Aghion et A. Roulet (2011). *Repenser l'État. Pour une social-démocratie de l'innovation*, collection la République des idées, le Seuil, 128 p ; P. Aghion, C. Antonin et S. Bunel (2020), *Le Pouvoir de la destruction créatrice*, Odile Jacob, Paris.

*village Potemkine*, ce que traduisent les termes *démocrature* ou *démocraties illibérales*. Plus que les institutions formelles, des auteurs soulignent l'importance de la confiance qui se fonde sur la capacité des politiques à reproduire la performance de période en période. Une forte croissance comme celle de la Chine ou du Rwanda, taux moyen de 8 % depuis 2000, devient une source de légitimité du régime autoritaire par une confiance auto-renforçante. Le contraste est ici saisissant avec la croissance stagnante de certains pays démocratiques où l'absence de performance a instauré une relation de défiance entre le peuple et ses gouvernants (Besley *et al.* 2025, Besley et Dray, 2024). Le rapport de confiance qui s'établit entre l'État et les administrés est une alternative à l'efficacité de l'État par les relations coercitives (Besley et Dray, 2024)

## 5. LES INSTITUTIONS FACE AUX MIGRATIONS CONTEMPORAINES

Acemoglu, Johnson et Robinson ont centré l'attention sur l'impact des régimes politiques et sur le rapport complexe qu'a noué la colonisation avec les institutions et la prospérité. Par symétrie, le raisonnement peut se porter sur les migrations internationales contemporaines : sont-elles nécessairement neutres pour les pays d'accueil ? Ces mouvements de populations actuels n'ont évidemment rien à voir avec la colonisation. Ils sont de caractère spontané, fruit de décisions décentralisées des individus et de leur réseau familial en quête d'amélioration de bien-être, de retour à la sérénité hors des zones de conflits. La colonisation a été, en revanche, une stratégie politique généralement violente, une volonté d'États de placer des territoires et des populations sous leur coupe, le cas échéant par des initiatives de peuplement.

Sujet sensible, les migrations internationales sont âprement discutées à commencer par la taille de leurs flux. En France, Hervé Le Bras (2022) suggère qu'il ne devrait pas y avoir débat. Les flux sont statistiquement connus, stables par rapport à leur niveau relatif de 1990. Les doutes sur la vérité des chiffres ne seraient que l'expression d'une instrumentalisation politique. Les nouvelles populations s'intégreraient comme les précédentes, en adéquation avec les normes sociales de leur pays d'accueil. Michèle Tribalat (2022), également de

l'INED, s'inscrit en faux contre cette représentation qu'elle assimile à un « déni de réalité », à un « manque de rigueur » dans le traitement des données statistiques. Sur cette toile de fond, qui pourra encore douter que les sciences humaines ne soient pas politiques ? Il y a une vingtaine d'années, Daniel Cohen (2006) observait que les migrations internationales plaçaient la mondialisation actuelle en retard par rapport à la situation qui prévalait en 1913<sup>15</sup>. La comparaison entre ces deux années est-elle fondée ? Entre 1870 et 1914, la majorité des flux répondaient aux besoins de l'expansion en Amérique du Nord (USA, Canada) comme en Amérique du Sud (Argentine, Brésil). Il s'agissait d'une immigration sollicitée pour faire face au développement de l'industrie et de l'agriculture. Aux États-Unis, des terres publiques étaient remises aux migrants à titre gratuit dans le cadre du *Homestead Act* (1862-1930). En Argentine, la Loi d'immigration de 1876, dite *Loi Avellaneda*, a organisé et encouragé l'arrivée d'immigrants en facilitant leur installation. Les incitations publiques ont suscité plus de 6 millions d'entrées entre 1870 et 1931. L'offre de migration rencontrait naturellement la demande.

Inaugurée en 1892, Ellis Island (New York) devint la porte d'entrée pour des millions d'Européens candidats à l'exode vers les États-Unis. À leur arrivée, les populations étaient soumises à des tests médicaux et entretiens destinés à filtrer les personnes à risque, refouler les indésirables, notamment les criminels, mais aussi les indigents qui constitueraient une charge pour la société. Des restrictions ethniques seront progressivement mises en place. Le *Chinese Exclusion Act* de 1882 interdit l'entrée aux ressortissants chinois au motif, entre autres, des difficultés d'intégration dans le corpus de la nation. Par l'*Emergency Quota Act* de 1921 puis l'*Immigration Act* de 1924, des quotas par nationalité sont ensuite instaurés et les critères d'exclusion renforcés. L'origine combinée à la taille des flux migratoires ne serait donc pas neutre pour les institutions nationales.

Les flux migratoires sont indispensables pour le bon fonctionnement des économies, notamment dans des pays aux populations vieillissantes. Par la taille et la composition des flux, on observe toutefois que cette mobilité a rompu l'exigence d'un équilibre acceptable entre

---

<sup>15</sup> En 1913, 10 % de la population mondiale était constituée d'immigrés -i.e. personnes vivant dans un pays différent de celui de naissance contre seulement 3 % en 2012.

l'offre et la demande des pays d'accueil. L'adéquation n'est plus assurée, comme par le passé, par le jeu d'une mobilité conditionnée par des arrangements préalables en matière de contrat de travail. Le caractère spontané des migrations fabrique de l'immigration illégale. Ces mouvements non contrôlés gomment, d'une certaine manière, les différences avec ce que sont les mobilités internes, entre milieu rural et urbain, avec des coûts humains et financiers naturellement plus importants, mais aussi des violences urbaines comparables. De la même manière que la colonisation a pu laisser de fortes empreintes sur les processus de développement, les migrations internationales sont-elles sujettes à modifier les institutions et influencer la prospérité des pays d'accueil ? Lorsque les colons ont exporté vers l'Afrique des institutions formelles, la coexistence avec les normes et conventions sociales locales a été difficile, modifiant les rapports sociaux internes (Platteau, 2000). Par analogie, les mouvements migratoires contemporains peuvent instiller de la confusion dans les valeurs et troubler l'ordre social.

Déterminées par des considérations économiques mutuellement profitables, les migrations ont été historiquement une aubaine pour les pays du Nord comme du Sud. On le sait moins pour ces derniers, mais dans ses cacaoyères, la Côte d'Ivoire a, par exemple, largement bénéficié de l'emploi de populations laborieuses d'origine malienne ou burkinabè. Ces apports, initialement sur une base saisonnière, se sont considérablement étoffés pour devenir permanents. Sous la loi du nombre, ils ont fini par poser des problèmes d'absorption dans le pays hôte. Comme le rappelle Sachs (2003), cette dynamique de population n'a pas été neutre dans la question de l'ivoirité qui a été à l'origine de la guerre civile dans les années 2000<sup>16</sup>.

Dans une région soudano-sahélienne où l'écosystème est de plus en plus inhospitalier, la démographie de l'*Alliance des États du Sahel (AES)*, réunion du Niger, du Mali et du Burkina Faso, préfigure les dynamiques migratoires qui s'annoncent. À la fin des années soixantedix, les trois pays comptaient moins de 19 millions d'habitants. Leur population était de 73 millions en 2023. Même si les projections sont

---

<sup>16</sup> J. Sachs (2003), *op. cit.* « Après un exode rural, le pays d'accueil connaît souvent des bouleversements politiques. L'exode massif du Burkina Faso vers la Côte d'Ivoire est une des raisons des récents troubles ethniques et civils. » p 40.

fragiles, variables d'une source à l'autre, en 2050, elle devrait dépasser 150 millions. Compte tenu de l'écosystème et de sa transformation, cette évolution démographique sera difficilement compatible avec les aspirations légitimes des populations à l'élévation de leur niveau de vie dans un cadre de croissance économique inclusive<sup>17</sup>. En suivant le raisonnement de Sachs (2003a), il y a trois options principales pour faire face à une démographie de cette ampleur : l'appauvrissement, les migrations, l'aide extérieure. Si ce spectre de solutions paraît restrictif, avec le réchauffement climatique, les difficultés à susciter une amélioration durable de la gouvernance publique et la contraction des flux d'aide, des trois options, les deux premières ne sont pas les moins probables, la première constituant un carburant pour la seconde.

Pour l'AES, les pays du golfe de Guinée, mais aussi le Maghreb, sont en première ligne. Les refoulements épisodiques de migrants en témoignent (Ben Saâd, 2017). En 2025, les relations entre le Niger et l'Algérie se sont sérieusement tendues. Sur les seuls premiers mois de l'année, 6 000 migrants auraient été expulsés vers le nord de ce pays sahélien. Cette vague de refoulements est sans précédent selon le régime militaire nigérien dont le comportement est devenu ambivalent depuis l'abrogation de la loi de 2015 qui criminalisait le trafic de migrants. Les autres pays du Maghreb font de même, notamment avec le financement de l'Union européenne qui entend contenir les flux illégaux. Frontex, l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes, soutient les États membres de l'UE et les pays associés à l'espace Schengen dans la gestion des frontières extérieures de l'UE et la lutte contre la criminalité transfrontière.

Dans un article du *Journal of Economic Perspectives*, Clemens (2011) préconise la suppression pure et simple des obstacles réglementaires aux mobilités transfrontalières. Cette mesure pourrait occasionner un gain de bien-être mondial qu'il chiffre à plusieurs milliers de milliards de dollars (*Trillion-Dollar Bills on the Sidewalk*). Le canal de transmission passe par les écarts de productivité entre pays d'accueil et d'origine. Cet argument favorable à l'ouverture totale des frontières questionne. Même dans les migrations internes, le gain de

---

<sup>17</sup> D'après le dernier rapport de l'ONU sur les perspectives démographiques mondiales, chiffres repris sur le site de la Direction générale du Trésor, ministère français de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. Sur 2050, le chiffre de population dont il est fait état est de 153 millions.

productivité et d'anticipation de revenu n'est pas forcément réalisé comme espéré par Harris et Todaro (1970). L'ampleur du chômage et des activités informelles voire illicites dans les agglomérations africaines, qui s'accompagne le plus souvent d'une augmentation de la violence urbaine, en témoigne. Dans un article avec Prichett (2019), Clemens apporte plus qu'un bémol à sa stratégie ultra-libérale. Les auteurs militent pour moins de restrictions à la mobilité, mais s'accordent à reconnaître que les migrants pourraient être le support de transmission de plus faibles institutions et productivités associées à leur pays d'origine, ce qui compenserait en partie les gains de productivité attendus de la mobilité du travail<sup>18</sup>. Une maîtrise plus volontariste des flux prévaut chez Collier (2013). Le contrôle des migrations prévient la dissipation des avantages de la mobilité par la perte d'une confiance mutuelle (*mutual regard*) garante de la cohésion sociale, des redistributions solidaires par consentement à l'impôt<sup>19</sup>. La nation est pour Collier le cadre institutionnel de l'efficacité pérenne des politiques sociales. Les gains économiques sont une chose, mais l'économie est une science sociale de sorte que les implications culturelles et identitaires ne sont pas ignorables. Borjas (1994) pousse plus loin le raisonnement et considère que les migrations doivent être maîtrisées dans la taille de leur flux comme dans leur composition. A cet égard, l'immigration sélective limite les effets négatifs potentiels.

L'influence de ces mouvements sur le bien-être des pays d'accueil ne se résume pas aux effets que propose la théorie des prix et la forme canonique de l'équilibre général : baisse des tensions sur le marché du travail et amélioration de la compétitivité par le coût des facteurs, élévation du niveau de l'output et de la demande interne... Pour les

<sup>18</sup> Clemens et Prichett (2019) "The new economic case for migration restrictions: An assessment". Dans le résumé de l'article du *Journal of Development Economics*: "Recent research argues for a countervailing effect of barriers, tending to raise global production by preventing the spread of impoverishing institutions from poor to rich countries. While evidence of this mechanism is scarce, it is theoretically plausible at high migration rates". Plus loin, p. 154: "This new case articulates the fear that without restrictions, migration flows from low-productivity to high-productivity countries would be large and rapid-large enough to transmit low productivity to rich countries via the cultures and institutions migrants could carry with them".

<sup>19</sup> Collier (2013) "Migrants increase social diversity. Diversity enriches economies ... But diversity also undermines mutual regard and its invaluable benefits of cooperation and generosity." p. 254.

néoclassiques, le coût total de production n'est que l'expression du coût des facteurs. Les coûts de transaction n'existent pas. Les institutions sont une fiction qui se réduit à l'axiomatique de marchés concurrentiels et de l'agent rationnel augmentée du rôle des interventions de l'État *Musgravier*. Cette représentation peut satisfaire les besoins de la formalisation mathématique, mais elle s'appuie sur une société fictive. Arrow a pointé les limites de la modélisation en équilibre général, du postulat des marchés parfaits. La rigueur mathématique et l'abstraction ne peuvent ignorer les réalités concrètes de la socio-économie. Les coûts de production *stricto sensu* sont bien majorés par des coûts de transaction qui bondissent potentiellement lorsque culturellement, les sociétés se fragmentent de trop. C'est l'enjeu des institutions, lorsqu'elles sont réactives au changement d'environnement, que de réduire ces coûts. Les hommes et les femmes qui animent les migrations ne sont pas anhistoriques. Ils sont porteurs de valeurs, de règles comportementales, qui se diffusent avec d'autant plus d'impact dans le territoire d'accueil que les arrivants sont plus nombreux, que les écarts culturels sont plus notables qui entretiennent ce communautarisme contre lequel la société américaine s'est mobilisée sans être totalement efficace.

Dans son ouvrage de 1905, *L'Éthique protestante et l'Esprit du capitalisme*, Max Weber (1964) soulignait le rôle de la religion. Les protestants sont, disait-il, en empathie avec le capitalisme. Le travail et la réussite sociale sont le « *signe d'être dans la grâce de Dieu* ». Courageux, ils ont le sens de l'épargne qui permet l'accumulation. Fiables, ils réduisent les risques dans les engagements interindividuels. La thèse, déjà critiquée par Schumpeter, ne s'appuyait évidemment pas sur des procédures de test de réfutabilité comme on l'exigerait aujourd'hui. Becker et Woessmann (2009) ont statistiquement montré que ce que Weber imputait à la religion pouvait être réductible à un effet de capital humain. Mais la perspective wébérienne a le mérite de poser clairement l'hypothèse d'une inégalité des cultures sous la toise du développement capitaliste. Faute d'assimilation de cette leçon, après 1685 et l'édit de Fontainebleau, la France a condamné à l'exil entre 200 000 et 400 000 huguenots. Cette fuite de cerveaux a retardé son décollage de plusieurs décennies, tout en faisant les beaux jours notamment de la Prusse et des Provinces-Unies, aujourd'hui partie constitutive des Pays-Bas.

Une nouvelle dynamique de formation des institutions est à l'œuvre. La propension au communautarisme sur des flux importants constitue aujourd'hui un défi pour la cohésion sociale et les coûts de l'échange. Dans un monde d'égoïstes, la coopération interindividuelle efficace émerge lorsque la confiance permet de donner à l'avenir plus d'importance qu'au présent, que les populations acceptent de payer les coûts de l'action collective, que les interactions individuelles sont suffisamment fréquentes pour promouvoir la réciprocité comportementale (Axelrod, 1984)<sup>20</sup>. La réciprocité entre des inconnus peut exister, mais elle ne va pas de soi. Dans les relations interpersonnelles, Rosanvallon (2024) montre comment le crédit des commerçants, qui va de pair avec la confiance, a été historiquement encadré dans des relations sociales gouvernées par la proximité géographique et la répétition de l'échange. Dans la sphère de la production et des relations interentreprises, Williamson (1985) a posé l'hypothèse que la manifestation de l'opportunisme était une résultante probable des rencontres aléatoires, sans lendemains. La recherche du maximum de profit instantané est alors rationnelle. D'où la nécessité, dans les relations contractuelles interentreprises, de mettre en place des garde-fous, notamment des échanges d'*otages* contre les risques de *hold-up* en présence de transactions impliquant des actifs spécifiques, hors du marché concurrentiel<sup>21</sup>.

La réciprocité entre inconnus requiert des institutions garantes d'un ordre social compatible avec le bien-être général. Cette réciprocité devient incertaine lorsque les valeurs perdent de leur lisibilité, elles deviennent éventuellement dissonantes en accentuant le déficit

<sup>20</sup> Sylvie Ponthieux mentionne cette définition de la confiance que donne J. Coleman (1988). "Social capital in the creation of human capital", *American Journal of Sociology*, vol. 94: S95-S120: "La confiance est l'attente qui naît, au sein d'une communauté, d'un comportement régulier, honnête et coopératif, fondé sur des normes communément partagées" (p. 36) ; elle permet de s'associer avec d'autres, et de « travailler ensemble à des fins communes au sein des groupes et organisations qui forment la société civile », p 22. La phrase est reprise de S. Ponthieux, Le concept de capital social, analyse critique. Contribution au 10<sup>e</sup> Colloque de l'ACN, Paris, 21-23 janvier 2004.

<sup>21</sup> Dans la terminologie de Williamson, le *hold-up* est une situation où dans un contrat, une fois que l'une des parties a réalisé un investissement spécifique, l'autre partie peut en profiter pour renégocier les conditions à son avantage. Pour pallier cet *opportunisme ex post*, les *otages* constituent des garanties ou engagements spécifiques qui sont de nature à sécuriser la relation contractuelle.

informationnel. Dans ce contexte, les règles économiques ne concourent plus à limiter les coûts de transaction, provoquent ou accroissent les inefficacités dans le fonctionnement du marché du travail comme dans celui du capital (Stiglitz et Weiss, 1981). Le communautarisme instille de l'incertitude dans les règles. Leur interprétation génère de l'enfermement et des coûts de transaction additionnels. Dans certains pays musulmans, l'application du droit commercial occidental, lui-même hétérogène, coexiste avec les principes de la Charia dont l'interprétation diffère d'un pays, voire d'une région à l'autre. La qualité des échanges en est affectée par l'élévation de l'incertitude. Longue à se dessiner, la confiance n'est pas immuable. On observe avec impuissance qu'elle s'érode tendanciellement y compris dans des pays développés où le vivre ensemble et le capital social sont en grande souffrance. La question a été abondamment traitée pour les États-Unis ou l'Italie par Putnam *et al.* (1993). Elle l'a été également pour la France où les réflexions pionnières ont été proposées dans *La Société de confiance*, le maître ouvrage que publiait Alain Peyrefitte, en 1995.

L'*ethos de confiance*, pour reprendre l'expression de Peyrefitte, a été revisité dans les ouvrages et articles plus récents de Yann Algan, Pierre Cahuc et André Zylberberg. Pour ces auteurs, la défiance et l'incivisme sont nourris par le système éducatif, par le corporatisme et l'étatisme du modèle social français, par les inégalités (Algan et Cahuc, 2014). Daniel Cohen (2006) privilégie les conséquences de la désindustrialisation. Certes ces arguments sont recevables, mais ils n'épuisent pas l'explication du phénomène. L'univers libéral disruptif a en effet bougé les lignes du contrat social. En France, la protection collective de l'individu demeure pourtant l'une des plus étendues au monde. Les inégalités, mesurées après que le Gini ait été corrigé des revenus de transfert publics, sont bien moins fortes que dans la plupart des pays développés. Il faut donc faire l'hypothèse que la tolérance aux inégalités de revenus et de richesses est ici plus faible qu'ailleurs. La désindustrialisation est une caractéristique d'évolution commune à la plupart des pays, quel que soit leur niveau de développement. Des pays, comme la Suède ou le Danemark, sont eux-mêmes entrés dans le tourment sociétal sans être affectés par l'égoïsme corporatiste, l'étatisme ou le refus des inégalités du libéralisme. Dans le mouvement d'« anomie sociale » - i.e. perte de repères et affaiblissement des valeurs, l'incidence des mouvements migratoires ne doit pas être ignorée.

Dans ses analyses sur la structure des liens sociaux, Mark Granovetter (1973, 1985), figure de la *nouvelle sociologie économique*, souligne l'influence des *liens forts* attachés à la parentèle et aux amis proches. Ils sont sécurisants et protecteurs. Mais les *liens faibles*, plus distendus, signent une ouverture sur la société et sont générateurs d'innovations et d'opportunités plus favorables que l'entre-soi. La propension à la réciprocité, souligne Cohen (2022), est le *socle du monde social*. Mais sans institutions adaptées, peut-il noter, cette « réciprocité peut fabriquer de la sainteté comme de la vendetta ». Briser une mauvaise dynamique passe par la réaffirmation du pouvoir coercitif que confère le monopole *de la violence légitime*. L'État de droit des pays développés, où les libertés individuelles sont le produit d'une longue histoire, s'accommode difficilement de migrations illégales incontrôlées. Ces dernières produisent frustration et comportements potentiellement déviants chez les uns, xénophobie chez les autres.

Dans les années soixante, la Suède est devenue une terre d'immigration de travail avec des ressortissants originaires de plusieurs pays européens. Ces populations se sont rapidement fondues dans la société sans altérer la cohésion sociale du pays. Dans sa grille de lecture du capitalisme, Michel Albert (1991) opposait le modèle anglo-saxon libéral, centré sur le marché concurrentiel et l'individualisme, au capitalisme rhénan. La social-démocratie suédoise s'est nourrie du second paradigme, soucieuse de cohésion dans l'espace national, de principes d'État-providence et de rapports sociaux confiants et solidaires. À la fin des années quatre-vingt-dix, et plus encore dans les décennies suivantes, des populations de réfugiés, beaucoup plus hétérogènes que les précédentes, sont devenues résidentes. En 2020, la proportion d'habitants ayant une origine étrangère atteint 25,9 %. Un télescope avec l'habitus culturel suédois en est résulté. Certaines franges de ces populations ont été à l'initiative de trafics en tout genre. Le modèle économique suédois était sans doute essoufflé, ébranlé par le libéralisme mondial qui a distendu les rapports sociaux et le modèle de l'État-providence. Mais les nouveaux flux de réfugiés ont été un carburant pour des violences inédites qui ont provoqué une révision drastique d'une politique qui avait été jusqu'ici libérale<sup>22</sup>.

---

<sup>22</sup> Maria Malmer Stenergard, ministre des Affaires étrangères de Suède : « On ne peut plus continuer ainsi. Les gens doivent évidemment pouvoir venir avec leur culture ; mais nous devons exiger d'eux le respect des valeurs fondamentales et des principes démocratiques libéraux sur lesquels repose

L'assimilation, qui n'implique pas l'effacement mémoriel du pays d'où l'on vient, sera plus profitable que l'enfermement communautariste, plus généreuse dans l'extension des liens faibles qui forment la trame de la nation. Le 11 mars 1882, dans sa célèbre conférence à la Sorbonne, Ernest Renan prenait acte des tumultes de l'histoire pour en arriver à la conclusion que les citoyens maintiendront l'« âme » de la nation que s'ils oublient bien des choses de leurs origines. A minima, cet oubli, qui détermine la capacité d'absorption dans le respect de l'identité nationale du pays d'accueil, est affaire de temps long et de contrôle des flux. Ashraf et Galor (2013) ont montré que l'histoire longue des migrations suggérait une relation non linéaire entre la diversité génétique et le développement économique. Par la complémentarité cognitive, cette diversité peut nourrir l'innovation, la créativité et la productivité, mais devenir un facteur de moindre coopération et de plus faible cohésion sociale, voire de conflit et de fragmentation. Dans *Le voyage de l'humanité*, Oded Galor (2022) soutient l'idée que la diversité favorise la « pollinisation croisée des esprits » sans omettre qu'elle peut abaisser parallèlement le niveau de confiance interne et, finalement, l'aptitude à promouvoir les échanges et la prospérité économique. En se référant à l'Italie, Galor (2022), après Robert Putnam *et al.* (1993), indique que le capital social d'origine a été persistant chez les Méridionaux ayant migré vers le nord de la péninsule<sup>23</sup>. Les croyances religieuses et valeurs morales, soulignent Giavazzi *et al.* (2019), peuvent perdurer jusqu'à quatre

---

notre société, ainsi que l'apprentissage du suédois et une autonomie financière. L'immigration doit baisser drastiquement pendant un certain temps ». In: *Politique internationale*, n° 181 - Automne 2023. Plus récemment, en mai 2025, le propos du Premier ministre du Royaume-Uni, Keir Starmer, se situait dans cette même tonalité, s'engageant à « reprendre le contrôle des frontières » et affirmant le besoin de renforcer les « règles de la nation » pour ne pas devenir « une île d'étrangers ». Dans les pays du Sud, le constat est également dressé, parfois en des termes excessifs. En février 2023, le président tunisien Kaïs Saïed a suscité de l'indignation dans la communauté internationale après avoir déclaré que les *hordes de migrants clandestins sont source de violence, de crimes et d'actes inacceptables*. Et le président d'ajouter que la venue de migrants subsahariens affaiblissait l'identité arabo-islamique de la Tunisie.

<sup>23</sup> O. Galor (2022) *op. cit.* et R. Putnam, R. Leonardi et R. Nanetti (1993), *Making democracy work – Civic traditions in modern Italy*, Princeton University Press. Sur ce sujet difficile et contesté on lira également avec intérêt l'article de Bertoli *et al.* (2025).

générations de migrants vers l'Europe et l'Amérique. L'inertie de ces traits culturels peut-elle signifier une absence d'impact sur la prospérité ? Galor (2022) récuse cette hypothèse et souligne qu'en évoluant moins vite que les techniques, ces invariants affectent le développement, ce que ne récuseraient ni Max Weber ni Werner Sombart.

Le droit et plus généralement les institutions ne s'ajustent que trop lentement aux bouleversements de l'environnement international. Le manque de réaction des politiques risque de créer des juxtapositions d'institutions informelles et communautaristes concurrençant le système de valeurs formelles que l'on croyait définitivement établi à la faveur d'un long processus de sédimentation. Les phénomènes de contamination pointent les dangers du laisser-faire. Les Canadiens identifient aujourd'hui les difficultés à faire vivre l'*accommodement raisonnable*, respectueux de l'identité collective dans l'efficacité de l'intégration sociale, économique et politique. Un communautarisme prosélyte, auquel les réseaux sociaux peuvent donner libre-cours, le cas échéant avec l'appui de puissances ou d'organisations étrangères, est évidemment une menace pour des démocraties représentatives qui sont déjà à la peine<sup>24</sup>.

La question migratoire fait partie des récriminations. Or nous savons depuis John Locke (1632-1704) que le consentement à l'autorité est fondé sur la confiance. En son absence, la légitimité se perd. La trilogie des *institutions invisibles*, matrice des rapports sociaux qu'évoque Pierre Rosanvallon (2024) dans son livre à succès, s'altère dangereusement. La perte de *légitimité* du politique conduit à l'érosion de la *confiance* et à un affaiblissement durable de l'*autorité*. Dans son ouvrage, Paul Collier (2013) propose une vision pragmatique des défis et enjeux des migrations internationales, phénomène que l'auteur considère comme majeur pour le XXI<sup>e</sup> siècle. Les mouvements de populations sont en effet porteurs d'opportunités comme de risques au fur et à mesure que les dynamiques migratoires s'intensifient avec

<sup>24</sup> Le cas échéant la migration internationale peut être instrumentalisée. À propos de la crise migratoire à la frontière polono-biélorusse et du comportement de Loukachenko, Ursula Von der Leyen, présidente de la Commission européenne en visite à Washington a déclaré : « *Il ne s'agit pas d'une crise migratoire. Il s'agit d'une tentative de déstabilisation menée par un régime autoritaire contre ses voisins démocratiques. C'est l'ensemble de l'UE qui est défiée* » Le Monde, 12 novembre 2021, « Biélorussie : ne pas céder au chantage de Loukachenko ».

des écarts culturels plus notables, que les flux en viennent à rompre l'équilibre entre l'offre de travail des pays d'origine et la demande des pays d'accueil. Dans les pays du Sud comme dans ceux du Nord, la question des seuils de tolérance de l'immigration est clairement posée. On s'interroge sur les implications de ces mouvements de population, sur la cohésion sociale et l'identité, sur la qualité des institutions formelles et informelles qui conditionnent à la fois le fonctionnement de l'économie et la paix civile. Le sujet est sensible, mais il ne fait plus guère de doute qu'il se posera avec une acuité croissante sous toutes les latitudes. La capacité d'absorption des pays d'accueil n'est pas infinie.

## 6. CONCLUSION

Le rôle des institutions dans le développement n'a pas fini d'interroger. Elles agissent comme un ciment pour la cohésion sociale, régissent pacifiquement les interactions individuelles, éclairent les règles du jeu collectif en termes d'incitations et de sanctions économiques. En donnant de la visibilité à l'avenir, elles favorisent les processus d'accumulation et ce faisant, la prospérité économique. Leur importance pour l'économiste se reflète dans le nombre de lauréats Nobel ayant traité du sujet, directement ou indirectement. Acemoglu, Johnson et Robinson ne sont que les derniers arrivés sur la liste de lauréats. À la suite de North, les institutions ont été analysées comme l'a été le progrès technique dont elles sont une des composantes, exogènes à court terme, mais endogènes dans le temps long. De période en période, les institutions bonifient le plus souvent l'environnement, mais avec des risques de réversibilité illustrés par le piège dans lequel sont tombés des pays à revenu intermédiaire (*middle-income trap*). En Argentine, à partir de 1946, le grand *bond en arrière* provoqué par le *Mouvement national justicialiste* de Juan Perón et de ses successeurs en a apporté la preuve. En 1913, en dollars de 1990, le produit intérieur brut de l'Argentine était de 3 800 dollars par habitant. Il dépassait celui de l'Italie de 47 %, de 60 % celui de l'Espagne tandis que le PIB par habitant du Japon était de 2,7 fois inférieur (Madisson, 2001, 2003). On connaît la suite de l'histoire.

Après l'effondrement du bloc communiste, Francis Fukuyama (1992) annonçait la fin de l'histoire. La combinaison de l'État de droit

démocratique et de l'efficacité du marché devenait le moteur d'un développement international sans raté. Dans ce monde idéal, les institutions politiques *inclusives* produisent elles-mêmes des institutions économiques *inclusives* pour le bien-être de l'humanité (Diarra et Plane, 2014, 2012). Au moins temporairement, la représentation de Huntington (1996) l'emporte sur celle de Fukuyama et sur la théorie du « doux commerce » à laquelle Montesquieu accordait l'importance que l'on sait. Les conflits civilisationnels s'intensifient et constituent une menace pour la stabilité mondiale. En marge de ces oppositions, dans un livre un peu moins en vue que le précédent, Huntington (2004) évoquait le risque de *balkanisation des États-Unis*, un pays où l'intégration a été de pair avec un communautarisme inhérent aux vagues migratoires massives : environ 25 millions entre 1880 et 1924, de 50 à 60 millions depuis 1965. Sa lecture pessimiste et culturaliste de l'immigration a été perçue comme une menace pour la cohésion nationale. L'identité d'une nation n'est pas figée. Le construit social est évolutif, mais il y a une capacité d'absorption qui n'est pas infinie et qui oblige à ne pas escamoter le problème au risque de ruiner le « bien commun » qu'évoque Jean Tirole (2016), fondé sur le bien-être matériel, sur la conciliation de l'intérêt individuel et de l'intérêt général, mais aussi sur des valeurs et des institutions hors marché qui façonnent le vivre ensemble.

L'avenir n'est écrit nulle part, mais le sujet des institutions et de leur impact ne peut pas être éclairé sans la prise en compte de la complexité interdisciplinaire. Bernard Walliser (2001) rappelait qu'en devenant trop autistique, une discipline comme l'économie courrait le risque d'entrer dans la zone de rendements décroissants. Les trois Nobel de 2024 ont livré une grille de lecture économique du développement enrichie par l'apport des autres sciences sociales. Gageons que leur recherche fécondera des réflexions nouvelles et contribuera à mieux comprendre les institutions dans leur rapport au développement et aux mouvements de populations.

## RÉFÉRENCES

- ACEMOGLU, D., JOHNSON, S. and J. A. ROBINSON (2001). “Les origines coloniales du développement comparé : une enquête empirique”, *American Economic Review*, 91(5), 1369–1401.
- ACEMOGLU, D., JOHNSON, S. and J. A. ROBINSON (2002). “Reversal of fortune: Geography and institutions in the making of the modern world

- income distribution”, *The Quarterly Journal of Economics*, 117(4), 1231–1294.
- ACEMOGLU, D., GALLEGO, F. and J. ROBINSON (2014). “Institutions, human capital, and development”, *Annual Review of Economics*, 6, 875–912.
- ACEMOGLU, D., ROBINSON J. A. (2012). *Why Nations Fail: The Origins of Power, Prosperity, and Poverty*, Crown Business, New York.
- ACEMOGLU, D., ROBINSON J. A. (2019). *Le couloir étroit, les États, les sociétés et la lutte éternelle pour la liberté*, éditions Les novateurs, Paris, 587 p.
- AGHION, P., ROULET, A. (2011). *Repenser l’État. Pour une social-démocratie de l’innovation*, collection la République des idées, le Seuil, 128 p.
- AGHION, P., ANTONIN, C. and S. BUNEL (2020). *Le Pouvoir de la destruction créatrice*, Odile Jacob, Paris.
- ALBERT, M. (1991). *Capitalisme contre capitalisme*, Paris, éditions du Seuil.
- ALBOUY, D. (2012). “The colonial origins of comparative development: An empirical investigation: Comment”, *American Economic Review*, 102(6), October, 3059–3076.
- ALGAN, Y., CAHUC, P. (2014). “Trust, growth, and well-being: New evidence and policy implications”, in *Handbook of economic growth*, Elsevier, vol. 2, 49–120.
- ALGAN, Y., CAHUC, P. and A. ZYLBERBERG (2007). *La fabrique de la défiance et comment s’en sortir*, Albin Michel, Paris.
- ALGAN, Y., CAHUC, P. (2007). *La société de défiance : comment le modèle social français s’autodétruit*, CEPREMAP, no 40, Paris : Ed. ENS, rue d’Ulm, 102 p.
- ALSAN, M. (2015). “The effect of the tsetse fly on African development”, *American Economic Review*, 105(1), 382–410. <https://doi.org/10.1257/aer.20130604>
- ARON, R. (1965). *Démocratie et totalitarisme*, Gallimard, 370 p.
- ARROW, K. (1974). *The Limits of Organization*, W. W. Norton & Company, 1974.
- ASHRAF, Q., GALOR, O. (2013). “The ‘Out of Africa’ hypothesis, human genetic diversity, and comparative economic development”, *American Economic Review*, 103(1), 1–46.
- AUSTRALIAN STRATEGIC POLICY INSTITUTE (2023). *ASPI’s Critical Technology Tracker*, Canberra, 78 p.
- AXELROD, R. (1984). *The Evolution of Cooperation*, Basic Books, New York.
- BALAND, J-M., BOURGUIGNON, F., PLATTEAU J-P. and T. VERDIER (2020). *The Handbook of Economic Development and Institutions*, Princeton University Press, New York, 768 p.
- BARRO, R. (1996). “Democracy and growth”, *Journal of Economic Growth*, vol. 1, 1–27.

- BECKER, S., WOESSMANN, L. (2009). “Was Weber wrong? A human capital theory of Protestant economic history”, *The Quarterly Journal of Economics*, 124(2), 531–596.
- BEN SAAD, A. (2017). « Les migrations entre Sahel et Maghreb, un enjeu de stabilité, de développement et de démocratisation », *Peuples en migration* 2, Eurafrique ? *Outre-Terre*, l’esprit du temps, 4(53), 17–29.
- BERTOLI, S., CLERC, M., LOPER, J. and E. ROCA FERNANDEZ (2025). “Migration and the epidemiological approach: Time and self-selection into foreign ancestries matter”. *Journal of Development Economics*, 176, 103505.
- BESLEY, T., DANN, C. and S. DRAY (2025). “DP20062 Growth Experiences and Trust in Government”, *CEPR Discussion Paper* No. 20062, CEPR Press, Paris & London. <https://cepr.org/publications/dp20062>
- BESLEY, T., DRAY, S. (2024). “Trust and state effectiveness: The political economy of compliance”, *The Economic Journal*, 134(662), August, 2225–2251, <https://doi.org/10.1093/ej/ueae030>
- BOLT, J., VAN ZANDEN, J.L (2020). *Maddison Style Estimates of the Evolution of the World Economy. A New 2020 Update*. Maddison-Project Working Paper WP-1.
- BORJAS, G.J. (1994). “The economics of immigration”, *Journal of Economic Literature*, 32(4), 1667–1717.
- BOUND, J., JAEGER, D.A. and R. M. BAKER (1995). “Problems with instrumental variables estimation when the correlation between the instruments and the endogenous explanatory variable is weak”, *Journal of the American Statistical Association*, 90(430), 443–450.
- BROU, A.K. (2021). *Exploitation coloniale dans la mise en place du réseau routier et ferroviaire de la colonie de Côte d’Ivoire de 1893 à 1960*, Université FHB de Cocody Abidjan, Côte d’Ivoire.
- CLEMENS, M.A. (2011). “Economics and emigration: Trillion-dollar bills on the sidewalk? ”, *Journal of Economic Perspectives*, 25(3), 83–106.
- CLEMENS, M.A., PRITCHETT, L. (2019). “The new economic case for migration restrictions: An assessment”. *Journal of Development Economics*, 138, issue C, May, 153–164.
- COHEN, D. (2006). *Trois leçons sur la société post-industrielle*, la République des Idées, éditions du Seuil, 91p.
- COHEN, D. (2022). *Homo numericus : La « civilisation » qui vient*, Albin Michel, Paris, 240 p.
- COLEMAN, J. (1988). Social capital in the creation of human capital, *American Journal of Sociology*, vol. 94: S95–S120.
- COLLIER, P. (2013). *Exodus. How Migration Is Changing Our World?*. Oxford University Press.
- COMBES, J-L., COMBES MOTEL, P. (2022). «Que nous apprend la littérature récente sur la nature et les causes de la richesse des nations ? », *Mondes en développement*, De Boeck Supérieur, n° 199-200, 289–314.

- COUTTENIER, M., SOUBEYRAN, R. (2014). "Drought and civil war in Sub-Saharan Africa", *The Economic Journal*, 126(590), 400–427, <https://doi.org/10.1111/eoj.12208>.
- DESPOIS, J. (1956). «La population algérienne au 31 octobre 1954 », *Annales de géographie*, 65(347), 55–56.
- DIAMOND, J. (1997). *Guns, Germs, and Steel: The Fates of Human Societies*, W. W. Norton & Company, New York.
- DIAMOND, J. (2005). *Collapse : How Societies Choose to Fail or Succeed*, Viking Press, Penguin Group, New York.
- DIARRA, G., PLANE, P. (2012). « La Banque mondiale et la genèse de la notion de bonne gouvernance », *Mondes en Développement*, 40(158), 51–70.
- DIARRA, G., PLANE, P. (2014). "Assessing the World Bank's influence on the good governance paradigm", *Oxford Development Studies*, 42(4), [Doi.org/10.1080/13600818.2014.949651](https://doi.org/10.1080/13600818.2014.949651)
- DUPAS, P., ROBINSON, J.A (2012). "The Hidden cost of political instability: Evidence from Kenya's election crisis", *Journal of Development Economics*, vol. 99, 314–329.
- EASTERLY, W., LEVINE, R. (2003). "Tropics, germs, and crops: How endowments influence economic development", *Journal of Monetary Economics*, 50(1), January, 3–39.
- FUKUYAMA, F. (1992). *The End of History and the Last Man*. New York, the Free Press.
- GALOR, O. (2022). *The Journey of Humanity: The Origins of Wealth and Inequality*, North America Edition, Penguin Random House.
- GIAVAZZI, F., PETKOV, I. and F. SCHIANTARELLI (2019). "Culture: Persistence and evolution", *Journal of Economic Growth*, vol. 24, 117–154.
- GLAESER, E., LA PORTA, F., LOPEZ-DE-SILANES, F. and A. SHLEIFER (2004). "Do institutions cause growth?", *Journal of Economic Growth*, 9, 271–303.
- GRANOVETTER, M. (1973). "The strength of weak ties", *The American Journal of Sociology*, 78, 1360–1380.
- GRANOVETTER, M. (1985). "Economic action and social structure: The problem of embeddedness", *The American Journal of Sociology*, 91(3), 481–510.
- HARRIS, J.R., TODARO, M.P. (1970). "Migration, unemployment and development: A two sector analysis", *American Economic Review*, vol. 60, 126–142.
- HALL, R. E. (1976). « Notes on the current state of empirical macroeconomics », manuscrit non publié, <http://www.jbmacedo.com/courses/ima/cro/hall76.pdf>
- HAYEK, F.A. (1945). "The use of knowledge in society", *The American Economic Review*, 35(4), pp. 519–530.
- HAYEK, F.A. (1960). *The Constitution of Liberty*, University of Chicago Press, Chicago.

- HIRSCHMAN, A.O. (1970). *Exit, Voice and Loyalty. Responses to Decline in Firms Organizations and States*, Harvard University Press, Cambridge, Massachusetts, 1970.
- HIRSCHMAN, A.O. (1989). *Face au déclin des entreprises et des institutions*, texte traduit de l'anglais par C. Besseyrias, Paris, les Éditions Ouvrières, collection économie humaine, 1972, 143 p., FF 18.
- HUNTINGTON, S. (1996). *The Clash of Civilizations and the Remaking of World Order*, Simon & Schuster, New York.
- HUNTINGTON, S. (2004). *Who Are We? The Challenges to America's National Identity*, Simon & Schuster, New York.
- KSOLL, C., MACCHIAVELLO, R. and A. MORJARIA. (2016). "Guns and roses: Flower exports and electoral violence in Kenya", *Global Poverty Research Lab Working Paper*, 17–102.
- LE BRAS, H. (2022). *Le Grand Enfumage*, Éditions de l'Aube, 168 p.
- LOCKE, J. (1689). *Two Treatises of Government*. 1689. Edited by Peter Laslett, Cambridge University Press, 1988.
- LIMAO, N., VENABLES, A. (2001). "Infrastructure, geographical disadvantage, transport costs and trade", *The World Bank Economic Review*, 15(3), 451–479.
- MADISSON, A. (2001). *The World Economy: A Millennial Perspective*, Development Centre, OECD, Paris, 383 p.
- MADISSON, A. (2003). *The World Economy: Historical Statistics*, Development Centre, OECD, Paris, 288 p.
- MALGRANGE, P., PLANE, P. (2008). « Présentation générale » Économie du développement et de la transition, *Économie et Prévision*, 186, 169 p.
- MEADE, J.E. (1961). *The Economics and Social Structure of Mauritius*. Report to the Government of Mauritius. London, Methuen.
- MUSGRAVE, R. (1959). *The Theory of Public Finance: A Study in Public Economy*, McGraw-Hill, New York.
- NATIONS UNIES (1965). *Demographic Yearbook 1955–1965*, New York.
- NDIAYE, B. (1985). *Informatisation du système de gestion de l'entretien routier*, Ecole polytechnique de Thiès, Sénégal.
- NORTH, D. (1994). "Economic performance through time", *American Economic Review*, 84(3), 359–368.
- PLANE, P. (2021). "What factors drive transport and logistics costs in Africa?", *Journal of African Economies*, 30, 370–388.
- PLANE, P. (2022). « La gouvernance mondiale des États désunis », *Mondes en développement*, De Boeck Supérieur, n° 199-200, 107–125.
- PLATTEAU, J.P. (2000). *Institutions, Social Norms, and Economic Development*, Routledge.
- PONTHIEUX, S. (2004). *Le concept de capital social, analyse critique*. Contribution au 10<sup>e</sup> Colloque de l'ACN, Paris, 21-23 janvier 2004.
- PUTNAM, R., LEONARDI, R. and R. NANETTI. (1993). *Making Democracy Work – Civic Traditions in Modern Italy*, Princeton University Press.

- RENAN, E. (2009). « Qu'est-ce qu'une nation ? », Champs Flammarion, Paris, 114 p., Conférence donnée à la Sorbonne le 11 mars 1882.
- RIJKERS, B., FREUND, C. and A. NUCIFORA. (2017). "All in the family: State capture in Tunisia", *Journal of Development Economics*, vol. 124, January 2017, p. 41–59.
- RODRIG, D., SUBRAMANIAN, A. and F. TREBBI. (2004). "Institutions rule: The primacy of institutions over geography and integration in economic development", *Journal of Economic Growth*, 9(2), 131–165.
- ROSANVALLON, P. (2024). *Les institutions invisibles*, Éditions du Seuil, Paris, 314 p.
- SACHS, J. (2003a). « Les institutions n'expliquent pas tout. Le rôle de la géographie et des ressources naturelles dans le développement ne doit pas être sous-estimé », *Finances et Développement*, FMI, juin, 38–41.
- SACHS, J. (2003b). "Institutions don't rule: Direct effects of geography on per capita income?", *NBER, Working Paper* n° 9490.
- SACHS, J., MALANEY, P. (2002). « The economic and social burden of malaria », *Nature*, 415(6872), 680–685. DOI: 10.1038/415680a
- STIGLITZ, J.E. (1989). "Markets, market failures, and development", *American Economic Review, Papers and Proceedings*, 79(2), 197–203.
- STIGLITZ, J., WEISS, A. (1981). "Credit rationing in markets with imperfect information", *American Economic Review*, 71(3) (June 1981), 393–410.
- SURET CANALE, J. (1979). *Afrique Noire Occidentale et Centrale*, Tome I et II, Editions sociales, Paris V.
- THORNTON, R. (1987). *American Indian Holocaust and Survival: A Population History Since 1492*. Civilization of the American Indian Series, vol. 186. Norman, University of Oklahoma Press, 292 p.
- TIROLE, J. (2016). *Économie du bien commun*, PUF, Paris, 629 p.
- TRIBALAT, M. (2022). *Immigration, idéologie et souci de la vérité*, l'Artilleur, 252 p.
- WALLISER, B. (2001). « Quelle interdisciplinarité ? », *Lettre du département*, Sciences humaines et sociales (SHS), CNRS, n° 61.
- WEBER, M. (1964). *L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Plon, 1964.
- WILLIAMSON, O.E. (1985). *The Economic Institutions of Capitalism: Firms, Markets, Relational Contracting*, Free Press, New York.
- WORLD BANK (1987). *Education Policies for Sub-Saharan Africa: Adjustment, Revitalization, and Expansion*, report 6934, Washington D.C, 306 p.
- ZAKARIA, F. (1997). "The rise of illiberal democracy", *Foreign Affairs*, vol. 76, Nov-Dec.